

Comptes-rendus des conseils

Supplément octobre 2016



Sommaire

CONSEIL MUNICIPAL du 20 juin 20164

1. AUGMENTATION TEMPS DE TRAVAIL DE 17 h à 24 h À COMPTER DU 01/07/2016	4
2. EMPRUNT INVESTISSEMENT 2016	4
3. éCHANGE DE TERRAINS ENTRE LES CONSORTS VIEL ET LA COMMUNE DE ROUSSILLON	4
4. RENOUELEMENT BAIL COMMERCIAL POUR OFFICINE DE PHARMACIE.....	4
5. RENOUELEMENT DU BAIL PROFESSIONNEL POUR LE CABINET DU MASSEUR KINESITHEREPEUTE.....	4
6. REMBOURSEMENT PARTIEL DE L'EMPRUNT DE 2012	4
7. APPROBATION CONTRAT DE MAINTENANCE DES PDA SK20F	5
8. DésIGNATION DU COORDONATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT 2017	5
9 DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET MAIRIE.....	5
10 APPROBATION AVENANT 2016 DE LA CONTRACTUALISATION.....	5
11 MOTION SUR LA FERMETURE DE LA PERCEPTION DE GORDES à COMPTER DU 31/12/2016	5
12 APPROBATION NOUVEAU RéGLEMENT POUR L'UTILISATION DE LA SALLE DES FÊTES.....	5
13 PARTICIPATION DES PARTICULIERS POUR INSTALLATION POTEAU INCENDIE.....	5
14 APPROBATION CONVENTION TRIPARTITE RELATIVE à L'ORGANISATION DéléGUÉE DES SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE EXPLOITÉS EN RéGIE.....	6
15 APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'éVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES.....	6
16 NOMINATION D'UN 3ème MEMBRE à LA COMMISSION DE SéCURITÉ.....	6
17 DésIGNATION D'UN REPRÉSENTANT OPéRATION GRAND SITE	6

CONSEIL MUNICIPAL du 19 septembre 20168

1. APPROBATION CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN DES BOUCHES ET POTEAUX INCENDIES	8
2. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES TARIFS ATELIERS ÉCRITURE POUR 2017.....	8
3. APPROBATION DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE L'ASSOCIATION PAYS D'APT HANDBALL et LA COMMUNE DE ROUSSILLON DANS LE CADRE DES RYTHMES SCOLAIRES.....	8
4. APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2015/2016 POUR L'ANIMATION DES TEMPS PÉRISCOLAIRES AVEC LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL ET LA COMMUNE.....	9
5. APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL LE MERCREDI MATIN ENTRE LE CENTRE SOCIAL ET LA COMMUNE.....	9
6. APPROBATION AVENANT N° 4 au RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES « DES MONTS ET VALLÉES DU CALAVON »	9
7. APPROBATION AVENANT N° 5 au RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES « DES MONTS ET VALLÉES DU CALAVON »	9
8 ACCÉPTATION DU DÉPASSEMENT DES DÉLAIS POUR LES TRAVAUX DE LA TOITURES ÉCOLE ET LOGEMENT	9
9 AUTORISATION DONNÉE À Mme le MAIRE POUR SE CONSTITUER PARTIE CIVILE AU NOM DE LA COMMUNE DANS UNE AFFAIRE D'INFRACTION AU CODE DE L'URBANISME.....	9
10 DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET MAIRIE	10
11 APPROBATION PROCÉDURE DE RÉGULARISATION / REPRISE DES SÉPULTURES ÉXISTANTES SANS CONCESSION RELEVANT DU RÉGIME DU TERRAIN COMMUN.....	10
12 APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES.....	10
13 APPROBATION DES COMPTES-RENDUS FINANCIER ET TECHNIQUE DU CONTRAT D'AFFERMAGE 2015 de la SCIC ÔKHRA	11
14 MOTION CONTRE LES INSECTICIDES DESTRUCTEURS D'ABEILLES	12

Les membres du conseil municipal de Roussillon :

Mme Gisèle Bonnelly, M. André Bonhomme, M. Gérard Debroas, Mme Marthe Fadli, M. Claude Jean, Mme Hélène Bellande, M. Michel Borde, Mme Magali Brazard, M. Pierre Chemin, Mme Sabine Gatin, Mme Lidy Gulini, M. Marc Jean, Jean-Louis Malbec, Mme Thérèse Mazzolini Mme Martine Ponsat.

PROCÈS-VERBAL de la Séance du CONSEIL MUNICIPAL Lundi 20 juin 2016 à 19 h

Tous les membres du conseil municipal étaient présents à l'exception de Mme Sabine Gatin, excusée, qui avait donné pouvoir à M. André Bonhomme.

La séance est ouverte à 19 heures.

Madame le Maire remercie les conseillers et les personnes de l'assistance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 29 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

Elle passe à l'ordre du jour.

1. AUGMENTATION TEMPS DE TRAVAIL DE 17 h à 24 h À COMPTER DU 01/07/2016

Suite à la mise en place du nouveau site de la commune de Roussillon et afin de développer le volet communication les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité d'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint du patrimoine à compter du 01 juillet 2016 de 17h à 24h par semaine.

2. EMPRUNT INVESTISSEMENT 2016

Comme cela avait été mentionné dans le budget primitif et afin de réaliser les investissements 2016, un emprunt de 350 000 € doit être réalisé. Gérard Debroas mentionne qu'après une consultation auprès de 3 organismes bancaires, c'est la Caisse d'Epargne qui propose la meilleure offre sur 15 ans. Le taux est de 1.80 % avec un remboursement semestriel. Cette offre est approuvée à l'unanimité par les conseillers municipaux.

3. ÉCHANGE DE TERRAINS ENTRE LES CONSORTS VIEL ET LA COMMUNE DE ROUSSILLON

Afin de réaliser la restauration et l'entretien du mur externe du cimetière, les consorts Viel ont accepté un échange de parcelles. Le géomètre expert M. Carlin est venu faire le procès verbal de délimitation. André Bonhomme explique que cette parcelle était nécessaire pour faire des fondations en L.

Après négociation il en résulte :

- La commune cède aux consorts Viel la parcelle BN N° 179 pour une superficie de 96 m².
- Les consorts Viel cèdent à la commune la parcelle BN N° 177 d'une superficie de 53 m².

L'acte sera établi par Mtre Lersy Notaire Gordes.

Claude Jean regrette la grande différence de terrains au niveau de l'échange.

4. RENOUVELLEMENT BAIL COMMERCIAL POUR OFFICINE DE PHARMACIE

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le renouvellement du bail commercial pour l'officine de pharmacie pour 9 ans.

5. RENOUVELLEMENT DU BAIL PROFESSIONNEL POUR LE CABINET DU MASSEUR KINESITHERAPEUTE

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le renouvellement du bail professionnel pour le cabinet du masseur kinésithérapeute pour 9 ans.

6. REMBOURSEMENT PARTIEL DE L'EMPRUNT DE 2012.

En 2012, la Commune avait réalisé un prêt relais pour l'acquisition du terrain des Yves pour 450 000 €. 4 terrains sur 6 ont été vendus. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le remboursement par anticipation de 300 000 €.

7. APPROBATION CONTRAT DE MAINTENANCE DES PDA SK20F

Suite à la mise disposition de 2 appareils électroniques aux agents de la police municipale pour les contraventions, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le contrat de maintenance des PDA SK 200 F et du logiciel PVe FINES, avec la société M&C de Lyon, pour 360 € par an.

8. DÉSIGNATION DU COORDONATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT 2017

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la désignation d'Eliane PONSAT Coordonateur Communal pour le recensement de la population qui sera effectué entre le 19 janvier et le 18 février 2017.

9. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET MAIRIE

Depuis le vote du budget primitif des petites modifications sont à réaliser, elles sont approuvées par les conseillers municipaux à l'unanimité.

Objet	Plus	moins
Subvention association ASL Massif des ocres	50	
	24	
Subvention mission locale		609
Transfert communauté de communes Pays Apt Luberon pour mission locale	609	

10. APPROBATION AVENANT 2016 DE LA CONTRACTUALISATION

Pour 2016 les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité de mettre au niveau de l'avenant pour la contractualisation, tous les travaux qui concernent les bâtiments.

La réfection de la toiture, la rénovation de la salle des fêtes et la mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite.

11. MOTION SUR LA FERMETURE DE LA PERCEPTION DE GORDES à COMPTER DU 31/12/2016

Les services de l'État ont décidé de fermer le bureau de la perception de Gordes. À compter du 1^{er} janvier 2017 les habitants de Roussillon devront aller à Apt Place Carnot pour tous renseignements.

Notre perception de Gordes fonctionne très bien, Mme le Maire regrette une nouvelle fois qu'on ne tienne pas compte du contexte et de la ruralité. En effet ces services de proximité sont indispensables pour éviter la désertification. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité cette motion contre la fermeture de la trésorerie de Gordes.

12. APPROBATION NOUVEAU RÉGLEMENT POUR L'UTILISATION DE LA SALLE DES FÊTES

Gérard Debroas explique que le dernier règlement datait de 2005. Il a travaillé sur un nouveau règlement qu'il a communiqué à tous les conseillers. Il a harmonisé les tarifs. Ils s'appliqueront à compter du 01 septembre 2016. Le nouveau règlement sera en annexe du PV.

Hélène Bellande demande la mise en place d'une commission pour valider les réservations. Elle précise également qu'il faut arriver à programmer correctement, entre chaque utilisation de la salle, du temps pour pouvoir la remettre en état et passer l'auto-laveuse.

13. PARTICIPATION DES PARTICULIERS POUR INSTALLATION POTEAU INCENDIE

Les services Incendie du Vaucluse exigent l'installation de poteau incendie à 150 m des maisons par un chemin carrossable. Le syndicat Durance Ventoux et le Canal de Provence installent des poteaux incendie.

Le coût va de 3 800 € à 8 400 € TTC. La commune ne peut pas prendre en charge la totalité du coût, sans oublier la maintenance annuelle sur chaque poteau. Aussi les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité qu'une participation soit demandée aux particuliers qui sont concernés par toutes ces nouvelles installations.

14. APPROBATION CONVENTION TRIPARTITE RELATIVE À L'ORGANISATION DÉLÉGUÉE DES SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE EXPLOITÉS EN RÉGIE

Le syndicat intercommunal pour le transport scolaire en Pays d'Apt sera dissout le 31/08/2016 et la communauté de communes deviendra l'organisateur déléguée par le Département pour le service de transport scolaire à compter du 1^{er} septembre 2016.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le projet de convention tripartite relative à l'organisation déléguée de transport scolaire exploités en régie qui concerne également notre transport communal.

15. APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

La communauté de communes du Pays d'Apt Luberon a organisé une commission locale d'évaluation des charges transférée le 09 juin.

Elle concernait 3 points :

- Le remboursement de 3 600 € à la commune d'Apt car la CCPAL ne souhaite plus adhérer à l'association « les plus beaux détours de France ».
- Le remboursement de 7 097 € à la commune de Buoux de compensation de taxe des ordures ménagères.
- L'adhésion de la CCPAL à la mission locale à la place des communes donc les communes verseront à la CCPAL au lieu de la Mission Locale pour 609 €.

Une discussion s'engage, André Bonhomme mentionne qu'il a signalé lors de la réunion qu'il n'était pas d'accord sur les évaluations des charges relatives au tourisme. Le mode de calcul qui a été validé oblige la commune de Roussillon à verser 50 000 € à la CCPAL pour la compétence tourisme alors que les recettes des taxes de séjours qui sont encaissées par la CCPAL ont augmenté, le personnel qui a changé de statut gagne moins qu'avant, la commune supporte les frais du local en électricité, eau, ménage et fleurissement et ne perçoit aucun loyer.

Pour toutes ses raisons, il décide de voter contre ce rapport.

Mme le maire passe au vote:

Contre :

M. André Bonhomme, Mme Sabine Gatin, M. Gérard Debroas, Mme Hélène Bellande, M. Pierre Chemin, M. Marc Jean, Mme Martine Ponsat, M. Jean-Louis Malbec

Abstentions :

M. Claude Jean, M. Michel Borde, Mme Magalie Brazard, Mme Theresa Mazzolini, Mme Lidy Gulini,

Pour :

Mme Gisèle Bonbelly, Mme Marthe Fadli.

Mme le Maire précise que le rapport portait sur 3 points qui n'ont rien à voir avec le mode de calcul sur l'évaluation des charges vis-à-vis de la compétence tourisme.

16. NOMINATION D'UN 3^{ème} MEMBRE À LA COMMISSION DE SÉCURITÉ

Actuellement il y a 2 membres à la commission de sécurité et il est parfois difficile de pouvoir assurer toutes les commissions de sécurité. Après discussion, les conseillers décident de nommer 2 personnes supplémentaires, Mme Hélène Bellande (principalement pour le milieu scolaire) et M. André Bonhomme.

17. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT OPÉRATION GRAND SITE

Suite à la demande de la communauté de communes du Pays Apt Luberon, les conseillers municipaux désignent M. André Bonhomme représentant pour l'opération Grand Site.

Mme la maire informe les différentes manifestations pour les jours à venir

Mardi 21 juin : Fête de la musique sur la Place de la Mairie

Vendredi 24 juin : Spectacle des enfants de l'école, Hélène Bellande explique que les 101 enfants vont venir faire de la danse contemporaine, sur les thèmes de la poésie dans le prolongement le spectacle de la soirée du 03 juin « Que ma joie demeure » inspiré de l'œuvre de Jean Giono, place Camille Mathieu à 18 h.

Samedi 25 juin : « la Saint Jean des Couleurs »

20 h 45: RDV devant l'officie de Tourisme pour la distribution des lampions

21 h : Départ de la retraite aux flambeaux avec la compagnie des Tambourinaires du Comtat

21 h 30 : Feu de la Saint Jean sur la place Camille Mathieu

22 h : Grand bal animé par l'orchestre Gébauer.

Samedi 25 et dimanche 26 juin : Exposition de tracteurs et véhicules anciens, quartier Grimaud, avec démonstration de labour à l'ancienne, petit marché paysan, mini ferme, promenade en calèche, buvettes et repas sur place avec un défilé de tracteurs et véhicules anciens dans le village le dimanche après-midi.

Les bus touristiques

Avant de terminer Mme le Maire souhaite porter à la connaissance des conseillers du problème du non respect par des chauffeurs de bus touristiques des horaires des entrées et sorties des écoles.

Des heurts graves se sont produits entre des parents d'élèves et des chauffeurs de bus touristiques.

Un débat s'engage:

- soit interdire l'accès des bus à l'aire de retournement et exiger le stationnement sur le parking St Joseph,
- soit bloquer l'accès aux heures d'entrées et sorties de l'école par un agent, un portique au autre....

Une réflexion doit se faire sur ce problème.

La séance est levée à : 20 h 45

PROCÈS-VERBAL de la Séance du CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 19 septembre 2016 à 18 h 30

Tous les membres du conseil municipal étaient présents à l'exception des absents excusés :

Mme Lidy Gulini avait donné pouvoir à Mme Gisèle Bonnelly

Mme Térésa Mazzolini avait donné pouvoir à Mme Magalie Brazard

Mme Martine Ponsat avait donné pouvoir à Mme Sabine Gatin

M. Jean Louis Malbec avait donné pouvoir à M. Pierre Chemin

La séance est ouverte à 18 h 30.

Madame le Maire remercie les conseillers et les personnes de l'assistance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

Elle remercie Hélène Bellande de s'être occupée du Livre en fête, c'est un événement important pour notre Commune et il sera reconduit l'année prochaine.

Elle passe à l'ordre du jour

1. APPROBATION CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN DES BOUCHES ET POTEAUX INCENDIES

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le contrat de prestation avec la S.A SUEZ pour l'entretien des bouches et poteaux incendies à compter du 01 octobre 2016 pour une durée de 5 ans pour une rémunération forfaitaire de 4 150 € ht par an.

2. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES TARIFS ATELIERS ÉCRITURE POUR 2017.

Depuis son ouverture en septembre 2007, la Médiathèque organise toutes les semaines des ateliers d'écriture pour les adultes avec une animatrice extérieure, Fanny Toulemonde.

Devant le budget que cela représente (4 600€ annuels), un effort a été demandé à la Médiathèque pour alléger le financement de cette animation.

- L'animatrice, Mme Fanny Toulemonde, accepterait une baisse de 4 600 € à 4 000 €.
- Une augmentation de la contribution annuelle des participants pour les 15 ateliers (au lieu de 17) passerait de 2.82 € (pour 17) à 5 € (pour 15) par atelier et donc pour une année de 48€ à 75 €. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité ce nouveau tarif de 75 € par an applicable à compter du 01 janvier 2017. Ainsi pour l'année 2017, la contribution des 15 personnes participant aux ateliers d'écriture s'élèverait à 1 125 € et le coût restant à financer serait de 2 875 €.

3. APPROBATION DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE L'ASSOCIATION PAYS D'APT HANDBALL et LA COMMUNE DE ROUSSILLON DANS LE CADRE DES RYTHMES SCOLAIRES

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la convention de prestation de service entre l'association Pays d'Apt Handball et la commune pour des ateliers le jeudi, entre 13h 30 et 16 h 30 du 01 septembre 2016 au 07 juillet 2017 dans le cadre des rythmes scolaires.

4. APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2015/2016 POUR L'ANIMATION DES TEMPS PÉRISCOLAIRES AVEC LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL ET LA COMMUNE

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la convention d'objectifs 2015/2016 entre le Centre Social et Culturel et la commune de Roussillon pour l'animation des rythmes scolaires du 01 septembre 2016 au 07 juillet 2017.

La commune gère 4 activités : les échecs, le hand ball, cinémanouche, atelier Ôkhra et le centre social en gère 2 : cuisine/environnement, danse expression corporelle.

5. APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL LE MERCREDI MATIN ENTRE LE CENTRE SOCIAL ET LA COMMUNE

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la convention de mise à disposition entre le centre social et la commune de Roussillon pour la mise en place d'un accueil et d'une animation du temps périscolaire de 7 h 30 à 9 h le mercredi matin du 01 septembre 2016 au 06 juillet 2017.

6. APPROBATION AVENANT N° 4 au RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES « DES MONTS ET VALLÉES DU CALAVON »

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité l'avenant N° 4 du règlement intérieur du réseau des médiathèques «Des Monts et Vallées du Calavon» qui porte sur l'article 7 – fonctionnement interne-

Il fixe pour toutes communes adhérentes au réseau un budget minimum de 2 € par an et par habitant. Il précise que toute nouvelle demande d'adhésion se fera par une demande écrite. Le réseau ne devra pas compter plus de 12 bibliothèques. La distance entre 2 communes adhérentes ne doit pas excéder plus de 26 km. Le personnel de la commune qui souhaite adhérer devra être au moins un agent de catégorie C. Il devra faire 8 h minimum de travail par semaine pour la bibliothèque et utiliser le logiciel Orphée.

7. APPROBATION AVENANT N° 5 au RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES « DES MONTS ET VALLÉES DU CALAVON »

Suite à l'adhésion de la commune de Joucas au réseau des médiathèques «Des Monts et Vallée du Calavon» les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité l'avenant N° 5 pour accepter cette nouvelle commune dans le réseau.

8. ACCÉPTATION DU DÉPASSEMENT DES DÉLAIS POUR LES TRAVAUX DE LA TOITURES ÉCOLE ET LOGEMENT

Lors de la signature du marché, l'entreprise MORETTI devait réaliser la restauration des toitures de l'école et du logement en 6 semaines du 06 juillet au 16 août. Ce délai n'a pas été tenu. Elle a arrêté les travaux du 01 au 19 août, pour reprendre du 22 au 30 août. Le délai initial étant dépassé et après discussion, les conseillers municipaux acceptent d'exonérer l'entreprise des pénalités de retard par rapport au dépassement de délai. André Bonhomme précise que le procès-verbal de réception n'a pas encore été signé. Il souhaite rencontrer M. Moretti pour différentes choses qu'il ne peut pas valider en l'état.

9. AUTORISATION DONNÉE À Mme le MAIRE POUR SE CONSTITUER PARTIE CIVILE AU NOM DE LA COMMUNE DANS UNE AFFAIRE D'INFRACTION AU CODE DE L'URBANISME

Un agent assermenté de la direction départementale des territoires de Vaucluse est venu le 03 mai 2016 dressé procès verbal à l'encontre d'un contribuable pour infraction aux articles L480-1 et R 480-3 du code de l'urbanisme. Ce document a été reçu en Mairie le 25 juillet. Les conseillers municipaux autorisent à l'unanimité Mme le Maire à se constituer partie civile au nom de la commune dans cette affaire d'infraction.

10. DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET MAIRIE

Au niveau du budget communal M. Gérard Deboras présente les modifications au niveau de la section de fonctionnement et d'investissement :

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
6227 frais actes contentieux	-7 000	6149 remboursement personnel	20 000
6236 Catalogue	14 000	6459 remb charges sociales	10 000
6232 Annonce et insertion	800	70328 stationnement	7 000
6288 Autres services	25 000	70621 ticket sentier	19 000
6413 Pers non titulaire	-20 000		
6416 Emploi insertion	11 000		
6455 Assurances	1 300		
6456 FNC sup fam	3 400		
6478 Autre charges sociales	3 000		
6488 Autres charges	5 500		
73925 Fonds pérec inter	19 000		
TOTAL	56 000	TOTAL	56 000

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Frais financier	800.00	001 Excédent antérieur	261 228.77
Mobilier	25 000.00		
Salle des fêtes	55 000.00		
Ecole	40 000.00		
Sentier des ocres	100 000.00		
Travaux village	40 428.77		
TOTAL	261 228.77	TOTAL	261 228.77

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la décision modificative.

11. APPROBATION PROCÉDURE DE RÉGULARISATION / REPRISE DES SÉPULTURES EXISTANTES SANS CONCESSION RELEVANT DU RÉGIME DU TERRAIN COMMUN

Les conseillers municipaux valident à l'unanimité toute la procédure de régularisation/reprise des sépultures sans concession relevant du régime du terrain commun. Ils fixent le prix du M² à 180 €. Un avis municipal sera affiché en Mairie et au cimetière. Un article sera mis dans le bulletin municipal, sur le site de la Mairie, dans un journal, en Mairie et au cimetière.

12. APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Notre décision du 20 juin a bloqué la validation du rapport de la CLECT, ce soir le conseil municipal doit se prononcer uniquement sur les 3 points:

- Le remboursement de 3 600 € à la commune d'Apt qui ne souhaite plus adhérer à l'association «les plus beaux détours de France».
- Le remboursement de 7 097 € à la commune de Buoux de compensation de taxe des ordures ménagères.
- L'adhésion de la CCPAL à la mission locale à la place des communes donc les communes verseront à la CCPAL au lieu de la Mission Locale pour 609 €.

Gérard Debroas explique le fonctionnement de la commission locale d'évaluation. Il votera pour mais demande que l'on réétudie le transfert des charges au niveau du tourisme.

André Bonhomme mentionne que le secteur tourisme coûte plus cher pour un service moindre.

Hélène Bellande mentionne que hier, journée du patrimoine, l'OTSI était fermé.

On passe au vote pour approuver le rapport de la CLECT qui concerne les 3 points, tout en demandant de revoir le mode de calcul du transfert des charges pour la compétence tourisme.

Pour :

Mme Gisèle Bonnelly, Mme Lidy Gulini, M. Gérard Debroas, M. Claude Jean, Mme Hélène Bellande, M. Michel Borde, Mme Magalie Brazard, Mme Thérèse Mazzolini, M. Pierre Chemin, M. Jean-Louis Malbec, Mme Marthe Fadli, Mme Martine Ponsat, M. Marc Jean.

Abstention :

M. André Bonhomme, Mme Sabine Gatin.

Contre : 0

13. APPROBATION DES COMPTES-RENDUS FINANCIER ET TECHNIQUE DU CONTRAT D'AFFERMAGE 2015 de la SCIC ÔKHRA

Comme chaque année la commission d'affermage chargée de suivre la gestion du contrat d'affermage de la Scic Ôkhra s'est réunie pour étudier les activités techniques et financières de cette structure pour l'année 2015.

Mme le Maire donne lecture des conclusions :

« Points importants:

En positif :

- Efforts importants réalisés sur les coûts de personnel avec le non remplacement de 2 personnes (1 cadre et 1 emploi d'avenir).
- Augmentation du capital de 15 000 € en 2015 avec notamment 10 000 € du conseil départemental. Attention, cet apport ne sera pas reconduit chaque année.

En négatif :

- Les résultats des formations ont diminué du fait de la réforme de la formation professionnelle. Il faudra étudier l'avenir de la formation -voir coûts liés à la formation (coûts complets) par rapport aux Perspectives raisonnables de formation aux entreprises.
- Baisse du nombre de visiteurs par rapport à l'année 2014 (34 285 en 2014 et 32 786 en 2015), malgré les efforts et la communication active de la commune sur le conservatoire des ocres et notamment par le sentier des ocres.

Le total des charges est supérieur au total des produits de l'exercice comme c'était déjà le cas les années précédentes. Il y a déjà plusieurs années que le compte d'Ôkhra est dans le rouge et l'accumulation devient inquiétante, la valeur négative re-augmentant après une année seulement de baisse.

Résultats Ôkhra	2012 : -15 023.00€
	2013 : - 33 025,74€
	2014 : - 16 781.00€
	2015 : - 27 336.00€

Quelles sont les prévisions pour l'année prochaine? Nous sommes déjà en milieu d'année et par expérience, les prévisions ont depuis plusieurs années été plus optimistes que les résultats.

Redevance

Pour 2014, le montant de la redevance était de 17 840,17 € alors que dans le budget de la commune, 22 000 € étaient prévus. De plus, la redevance étant basée en partie sur le CA, elle baisse.

En 2015 la redevance était d'un montant de 18 523.50 €

En 2016 la redevance est d'un montant de 13 599.09 €

Ôkhra était redevable en mai 2014 de 60 406,53 € de redevances non réglées correspondant aux années 2010 à 2013 + 17 840,17 € de redevance pour 2014 soit au total 78 246,70 €

La mairie a décidé le remboursement de cette dette sur 6 ans (2014 à 2020) à raison de 1086,76€ par mois.

En parallèle la redevance de l'année en cours doit bien évidemment être réglée.

Le montant de la redevance ne couvre pas les frais d'entretien du conservatoire des ocres engagés par la commune. En conséquence Il faudra revoir le montant de l'affermage."

André Bonhomme regrette que ce rapport soit remis de plus en plus tard. Aucune remarque n'est retenue des années précédentes.

Après discussion les conseillers donnent quitus pour la gestion de 2015.

14. MOTION CONTRE LES INSECTICIDES DESTRUCTEURS D' ABEILLES

Je vous propose que le conseil municipal prenne position au sujet des insecticides responsables de la destruction des abeilles.

Mme le Maire expose qu'elle a été alertée par l'Union Nationale de l'Apiculture Française et Agir pour l'Environnement contre les insecticides néonicotinoïdes qui détruisent les abeilles.

L'assemblée Nationale a voté une loi pour la reconquête de la biodiversité le 20 juillet 2016 et a entériné le principe de l'interdiction des néonicotinoïdes en septembre 2018 avec possibilité de dérogation jusqu'en 2020.

Elle rappelle le rôle indispensable des abeilles pour la pollinisation. Elles participent à la vie de la nature et font partie de la chaîne alimentaire. Il est de notre devoir de la protéger. Elle propose que le conseil municipal demande de raccourcir les délais d'interdiction des insecticides néonicotinoïdes afin de protéger ici et maintenant la biodiversité. Une discussion s'engage, on passe au vote : **"-Retrait des insecticides néonicotinoïdes sans attendre 2020"** :

Pour :

Mme Gisèle Bonnelly, Mme Lidy Gulini, M. Gérard Debroas, M. Claude Jean, Mme Hélène Bellande, M. Michel Borde, Mme Thérèse Mazzolini, M. Pierre Chemin, M. Jean-Louis Malbec.

Abstention :

M. André Bonhomme, Mme Marthe Fadli, Mme Magali Brazard.

Contre :

Mme Sabine Gatin, Mme Martine Ponsat, M. Marc Jean.

Mme Gatin précise qu'elle est contre la motion mais elle est pour la défense des abeilles, mais il y a de nombreuses études faites par l'INRA, le CNRS et l'Agence pour la sécurité de la santé et de l'environnement qui disent que rien ne dit que ces produits sont nocifs pour les abeilles, les chercheurs les vrais disent que pour l'instant ils n'ont trouvé aucun problème, elle préfère suivre l'avis des scientifiques.

Pour Mme Ponsat, dont elle a le pouvoir, elle mentionne qu'elle est contre cette motion car elle ne s'appliquera qu'aux agriculteurs français et pas dans les autres pays Européens.

Le conseil est terminé, Mme le Maire donne des informations :

- **Il y a 103 élèves à l'école de Roussillon** avec toujours 2 services de cars.
- **Le 24 septembre** à la salle des fêtes une formation est réalisée pour approfondir les connaissances dans le diagnostic de l'autisme Asperger et les prises en charges des gestions des émotions et des habilités sociales dérouleront de 9 h à 16 h 30.
- **Le 25 septembre** : la bénédiction des fonds baptismaux restaurés à 11 h 30 après la messe.
- **Le samedi 08 octobre** en partenariat avec le Parc naturel régional du Luberon, la commune de Roussillon participe au Jour de la nuit :
 - à 20 h extinction symbolique de l'éclairage public dans le village et tous les hameaux
 - à 20 h 30, au stade spectacle «Voyage dans le système solaire» avec le conteur des sciences Henri.Marc Becquart.
- **Ce matin elle a rencontré avec André Bonhomme et la Directrice de l'école**, un gendarme qui est venu pour étudier les mesures à prendre pour la sécurité de l'établissement.
- **Au niveau de la salle des fêtes**, les travaux de la toiture au dessus des loges sont terminés. En octobre la baie vitrée coté jardin sera changée. Un WC pour les personnes à mobilité réduite va être créé dans la loge du fond. La cuisine, le hall et la partie apéritif seront repeints.
- **Présentation du choix des plaques** de rue pour le village.
- **Création de 2 tournes à gauche** sur le D900 au niveau du chemin des lièvres et de la pioche.
- **Programmation de travaux dans le sentier des ocres.**
- André Bonhomme mentionne qu'un **aménagement du carrefour des sablons** va être réalisé par le conseil départemental, il va voir pour terminer l'aménagement du parking des sablons.

La séance est levée à 20 h 25.